

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 25 août, a adopté cinq délibérations du gouvernement et 55 arrêtés. Il a également examiné 59 dossiers d'étrangers et émis un avis sur neuf projets de décret.

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant :
- le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour cinq affaires) ;
 - la Cour administrative d'appel de Paris (pour cinq affaires) ;
 - le Tribunal de première instance de Nouméa (pour trois affaires) ;
 - la Cour d'appel de Nouméa (pour une affaire) ;
 - le Conseil d'État (pour deux affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-8466/GNC-Pr qui autorise l'organisation d'une loterie par l'association des parents d'élèves du groupe scolaire de Boulari, pour un montant de 500 000 francs. Cette autorisation, initialement accordée pour le 30 juillet, est reportée au 31 août.

Au visa d'Adolphe Digoué, avec Christopher Gygès, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-1837/GNC du 20 août 2019 autorisant l'exploitation de la centrale photovoltaïque PV Hnagow de la société Enercal Énergies Nouvelles, à Maré. Le délai de mise en service de cette installation est prolongé de douze mois.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-1841/GNC du 20 août 2019 autorisant l'exploitation des centrales éoliennes Eole Prony 1 et 2 de la société Eole Prony, au Mont-Dore. Le délai de mise en service de cette installation est prolongé de douze mois.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-447/GNC du 23 mars 2021 qui approuve programme d'exploitation de services aériens réguliers de la société Air Loyauté, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2021. La compagnie est autorisée à réaliser son programme d'exploitation avec le concours de ses deux aéronefs Beech 200, en plus de ses aéronefs Twin-Otter - DHC6, lesquels sont parfois indisponibles en raison de difficultés d'approvisionnement en pièces détachées.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Hélistud.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué cinq dérogations au niveau de qualification professionnelle maritime minimum.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les contingents annuels accordés à la Communauté du Pacifique pour l'année 2022, sur les mêmes bases que ceux accordés en 2021.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé, pour le Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie, les tarifs :
 - des cotisations des élèves pour la filière musique ;
 - des entrées aux concerts et spectacles ;
 - des locations de biens et services.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé :
 - le triathlon de Thio, qui se déroulera le 28 août à Thio ;
 - un semi-marathon, qui se déroulera le 29 août à Nouméa.
 - une course motocycliste, qui se déroulera le 29 août à Pouembout ;
 - une course automobile, la « Ronde de Tomo vallée », qui se déroulera le dimanche 29 août à Boulouparis.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une dérogation temporaire à la durée hebdomadaire du travail en faveur de la société GROUPE NOUMÉA PORT. Elle concerne quinze salariés affectés aux opérations de traitement des navires et ceux affectés aux services supports, dans le cadre d'une croissance d'activité temporaire, la semaine du 2 au 8 août.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une dérogation temporaire à la durée hebdomadaire du travail en faveur de la société MH WIRTH. Elle concerne deux salariés, dans le cadre de travaux de maintenance préventive sur la période du 8 au 31 août.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une dérogation temporaire à la durée hebdomadaire du travail en faveur de la société PRONY RESSOURCES. Elle concerne cinq salariés, dans le cadre de travaux de maintenance préventive sur la période du 8 au 31 août.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une dérogation temporaire à la durée hebdomadaire du travail en faveur de la société BECA. Elle concerne un salarié, dans le cadre de travaux de maintenance, de révision et de modification, sur la période du 2 au 29 août.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une dérogation au repos dominical en faveur de la société BECA. Elle concerne un salarié, dans le cadre de travaux de maintenance, de révision et de modification, sur la période du 2 au 29 août.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé et pris en charge trois parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-8380/GNC-Pr du 7 juillet 2021 qui prolonge un parcours individualisé de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé trois parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé deux actions de formation professionnelle continue dans le cadre de la programmation 2021 de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit des formations « assistant médico-administratif » et « installateur sanitaire et énergies renouvelables », qui pourront accueillir douze stagiaires chacune.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les aides financières pour :
 - cinq stagiaires de la formation « électromécanicien de maintenance industrielle » dispensée par le GIEP pôle industrie de Bourail ;
 - cinq stagiaires de la formation « le SPOT 2021 », dispensée par le GIEP ;
 - dix stagiaires de la formation « travaux paysagers et horticoles » dispensée par le lycée agricole et général Michel-Rocard ;
 - douze stagiaires de la formation « travaux paysagers et horticoles » dispensée par le CFPPA Sud ;
 - douze stagiaires de la formation « agent de sécurité privée qualifié » dispensée par CTS Formation ;
 - douze stagiaires de la formation « certificat de formation et base à la sécurité et enseignement médical » dispensée par le GIEP pôle Mer.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié :
 - la décision n° 2021-5458/GNC-Pr du 3 mai 2021 relative à la prise en charge financière de huit stagiaires de la « Licences TIG et ARC », dispensée par PACIFIC Welding. Ces stagiaires sont détenus au Camp-Est. La date de fin de la formation initialement prévue au 30 juin 2021 ayant été reportée au 13 juillet 2021, la prise en charge des aides allouées aux stagiaires est également prolongée jusqu'à la fin de la formation ;
 - la décision n° 2021-4572/GNC-Pr du 31 mars 2021 relative à la prise en charge

financière de trente stagiaires de la formation « aide-soignant » dispensée par l'IFPSS NC. La date de fin de la formation initialement prévue au 7 janvier 2022 ayant été reportée au 14 janvier 2022, la prise en charge des aides allouées aux stagiaires est également prolongée jusqu'à la fin de la formation.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget du Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) pour l'exercice 2021. Elle est arrêtée à la somme de 2,5 millions de francs en section de fonctionnement et à 0 franc en recettes d'investissement. Le budget global 2021 du CREIPAC est arrêté à la somme de 85 millions francs, dont 76 millions en section de fonctionnement et 6 millions en section d'investissement. La section d'investissement présente un suréquilibre de 2,7 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs des prestations du CREIPAC.

Au visa de Joseph Manauté, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) à mener un état des lieux des fonds meubles des atolls d'Entrecasteaux dans le Parc naturel de la mer de Corail. Les travaux prévus consistent à étudier les populations de poissons des fonds meubles récifo-lagonaires par échantillonnage vidéo. La technique vidéo utilisée est fixe, autonome, sans appâts et permet de filmer pendant 25 minutes à 360°. Cette mission d'une durée prévue de 11 jours est autorisée entre le 20 août et le 20 décembre 2021.

Arrêtés de nomination

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Christophe Augias en qualité de directeur de la bibliothèque Bernheim.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Grégory Armien en qualité de directeur de la Jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie, par intérim.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Coralie Lussiez en qualité d'adjoint au chef du service de l'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Karl Chalier en qualité de chef du service recrutement de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Thierry Xozame en qualité de directeur du Travail et de l'emploi, par intérim.

Délégations de pouvoir

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre, au nom du gouvernement, certains actes relatifs aux attributions de la direction des Affaires économiques (professions réglementées).

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné pouvoir au président du gouvernement pour prendre, au nom du gouvernement, certains actes relatifs aux attributions de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné pouvoir au président du gouvernement pour prendre, au nom du gouvernement, certains actes relatifs aux attributions de la direction des Affaires maritimes.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné pouvoir au président du gouvernement pour prendre, au nom du gouvernement, certains actes relatifs aux attributions de la direction de l'Aviation civile.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné pouvoir au président du gouvernement pour prendre, au nom du gouvernement, les arrêtés relatifs aux autorisations de manifestations sportives terrestres et les homologations de circuit de véhicules terrestres à moteur.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné pouvoir au président du gouvernement pour prendre, au nom du gouvernement, certains arrêtés relatifs aux attributions de la direction du Travail et de l'emploi.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné pouvoir au président du gouvernement pour prendre, au nom du gouvernement, certains actes relatifs aux attributions de la direction de la Formation professionnelle continue.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné pouvoir au président du gouvernement pour prendre, au nom du gouvernement, les arrêtés prévus aux livres III et V de la partie législative du code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis trois avis favorables sur une demande de visa de long séjour et dix avis favorables sur une demande de titre de séjour. Il a accordé 43 autorisations de travail, en a renouvelé deux et modifié une.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des avis relatifs à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels en Nouvelle-Calédonie de sept personnes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le transfert en gestion d'une dépendance du domaine public maritime de la province Sud situé à La Foa.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.